

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 28 Avril 2016

L'an deux mil seize, le vingt – huit avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 1
Votants : 17

Date de la convocation :

22 Avril 2016

Date d'affichage :

22 Avril 2016

Présents : MM. Michel BRARD - Catherine LEBOUQC - Michel BENEDETTI -- Cécile BOULDE – Jean-Luc VALLET Adjoints

Anne LEGOUBE- Marc LIBERT – Christian THEBAULT–
Madeleine DENIS - Charles DAVENEL- Nicolas HARDY- Patricia PAUTONNIER - Sébastien TROUVÉ- Karine HUART- Aline JOSSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : - Jean-Marc COSTENTIN donne pouvoir à Nicolas HARDY - Anne-Marie VEILLE

Absente : Dominique FROC

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BENEDETTI est désigné comme secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 mars 2016.
- Pôle intergénérationnel : validation du diagnostic établi par le bureau d'Etudes CÉRUR (*délibération*)
- Lotissement communal François Bordais : validation du Dossier de Consultation des Entreprises – DCE- (*délibération*)
- Constitution du Comité de pilotage pour le Plan Communal de Sauvegarde –PCS- : désignation d'un conseiller municipal. (*délibération*)
- Personnel communal : adhésion au CDG 35 pour le service médecine du travail (*délibération*)
- Création de l'association Espace Jeux Rencontre - petite enfance- Compte-rendu
- Débat sur la redistribution du produit des taxes foncières sur les zones communautaires
- Questions diverses

Michel BRARD, Premier Adjoint, annonce le retard de Monsieur le Maire et introduit l'exposé que va réaliser Céline BRIDEL portant sur le diagnostic en première phase de l'étude sur le pôle intergénérationnel confiée au cabinet CÉRUR.

Se présentent :

- Céline BRIDEL chargée d'étude du cabinet CÉRUR
- Karine RENARD chargée de mission auprès du Conseil Départemental, agence départementale de Fougères intervenant notamment au titre de la subvention Contrat de Territoire

Madame BRIDEL présente le diagnostic composé comme suit :

- Analyse des besoins au regard des tendances sociodémographiques
 - o En France, 1 personne sur 3 aura plus de 60 ans en 2035.
 - o Javené : une commune dynamique et plutôt jeune :
 - Un rythme de croissance démographique plus soutenu sur Javené que sur Fougères Communauté ou la moyenne départementale
 - La part des 60 ans et plus parmi la population totale est, en 2012, encore faible
 - Un indice de vieillissement encore bas en 2012
 - o Mais un processus de vieillissement sur Javené depuis 2007
 - o Et une tendance qui va s'accroître dans les années à venir pour Javené
 - o Projection : plus de 580 personnes âgées de 60 ans et plus à Javené en 2025.
- L'offre actuelle « habitat et services » pour les seniors sur le territoire élargi
 - o Dans le secteur de Fougères, il n'y a pas d'offre en habitat intermédiaire adapté seniors sur le département (existe à Gosné)
 - o Des exemples de résidences seniors : Gévezé, Gosné, Québriac
- Analyse du site et du bâti : potentialités et contraintes
 - o Le site se trouve en zones UEa et 1AUEa de l'actuel PLU – Description des exigences réglementaires des 2 zonages. La hauteur maximale notamment : zone UEa : R+2+C.A et zone 1AUEa (jardin) : hauteur minimale : R+1+C.A – surface totale : 526 m² dont sous-sol : 55 m², rdc : 194, R+1 : 180 m² R+2 Combles : 97 m². – Description de l'état du bâtiment.
- Le recensement des besoins en termes d'habitat et de services (résultats enquête et atelier participatif)
 - o 68 ménages de 65 ans et plus ont répondu à l'enquête
 - o Les 2/3 seraient intéressés par un logement locatif neuf en centre-bourg
 - o On aspire d'abord à un logement mieux adapté
 - o Le logement de type 3 est préféré ainsi que l'accès aux services médicaux et animations collectives
 - o Un projet en cours de réflexion qui suscite de l'intérêt et des interrogations
- o Le café rencontre seniors du 19/04/2016
 - 18 habitants seniors ont participé
 - Plutôt souhait en collectif, avec un petit balcon ou terrasse
 - Des espaces communs participant d'un véritable projet de vie
 - Des espaces extérieurs à prévoir en lien avec l'environnement de proximité
 - Une résidence seniors qui s'appuiera sur l'offre actuelle de services en matière d'accompagnement et de soins à domicile
 - Un pôle à vocation intergénérationnelle, avec des entités différenciées (résidence seniors/espace petite enfance...)

- Définition des principes généraux en vue de l'élaboration des scénarios :
 - o Liberté Intimité Autonomie
 - o Centralité Proximité Accessibilité
 - o Evolutivité Adaptabilité Sécurité
 - o Solidarité citoyenneté Intergénérationnel

Madame Céline BRIDEL prévoit en continuité de l'étude, la réalisation de 3 scénarios avec variantes.

Après différents échanges et précisions, Mesdames Céline BRIDEL et Karine RENARD quittent la salle.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal

Il propose l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal 23 mars 2016 : ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Il propose d'ajouter à l'ordre du jour 2 sujets :

- Vente d'équipements sportifs – filet pare-ballon et buts de football – (délibération)
- Subvention à l'association Espace Jeux Rencontre – (délibération)

Adopté à l'unanimité.

Pôle intergénérationnel : validation du diagnostic établi par le bureau d'études CÉRUR

Après avoir entendu la présentation, telle que décrite ci-dessus, par le cabinet Cérur du diagnostic réalisé sur le projet du pôle intergénérationnel, sur le site du bâti de l'ancien presbytère dans l'objectif de créer des logements et services adaptés aux personnes vieillissantes :

Et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider ce diagnostic ainsi que les enjeux qui en découlent
- de lancer la prochaine étape consistant en l'élaboration par le cabinet Cérur de scénarios chiffrés et ensuite la finalisation du pré-programme sur la base du scénario retenu.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toute démarche relative à cette étude et à signer tout document à intervenir.

Monsieur le Maire indique que Monsieur PEIGNÉ, propriétaire et voisin du projet, n'accepte pas la proposition chiffrée de 96 000 € précisant par ailleurs qu'il n'est pas vendeur.

Une nouvelle offre lui sera faite en respectant la marge de négociation des Domaines.

Lotissement communal François Bordais : validation du dossier de consultation des entreprises –DCE-

Michel BRARD, Adjoint en charge de l'urbanisme, présente l'état d'avancement du dossier du futur lotissement communal et notamment le dossier de consultation des entreprises.

Il rappelle les principes de conception de cet aménagement :

- lotissement arboré : coulée verte
- avec une touche minérale : murets techniques
- des espaces partagés voirie – piétons

Ce lotissement est composé de 19 lots à vendre et un lot de 3 logements en location accession à la propriété.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le dossier de consultation des entreprises établi par le bureau d'études Atelier du Marais et de lancer la consultation des entreprises.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Michel BRARD précise par ailleurs que le coût total de l'opération est estimé à 625 000 € HT.

La fixation du prix de vente dépendra aussi du résultat de la consultation des entreprises. Il évoque la possibilité de proposer la vente au lot en fonction de l'emplacement, de l'aménagement de haies... à voir avec le bureau Atelier du Marais.

La consultation va être lancée. La validation du choix des entreprises devrait intervenir mi-juin pour un commencement des travaux fin août 2016.

Les acquéreurs devraient pouvoir déposer leur demande de permis de construire vers la fin de cette année.

Cécile BOULDÉ donne le compte-rendu de la proposition paysagère faite par Atelier du Marais. L'objectif a été de limiter l'entretien des végétaux et les surfaces à tondre.

3 composantes paysagères :

- la dépression et la noue
- les tapis de vivaces
- les haies arbustives

Constitution du Comité de pilotage pour le Plan Communal de Sauvegarde – PCS : désignation d'un conseiller municipal

Michel BENEDETTI expose la nécessité d'élaborer, conformément à la réglementation en vigueur, un Plan Communal de Sauvegarde – PCS-

Ce plan consiste en un document ayant pour objectifs lors d'un accident grave ou d'une catastrophe d'alerter et d'informer la population, de sauvegarder des vies humaines, de prendre en charge la population et de protéger l'environnement.

Ce document permet à la Collectivité d'identifier les risques, de répertorier les moyens humains et matériels disponibles, de répartir les missions, d'aider au retour à une situation normale.

Il propose de désigner un membre du conseil municipal pour faire partie du Comité de pilotage composé par ailleurs du Maire, d'un Adjoint, de deux Administratifs et de deux Ectiens.

A élire un membre.

Madame Madeleine DENIS est candidate :

- votants : 17
- Bulletin blanc : 1
- Suffrages exprimés : 16

Madame Madeleine DENIS a obtenu 16 voix. Elle est élue membre du comité de pilotage du Plan Communal de Sauvegarde.

Une première réunion du comité de pilotage est programmée pour le 7 juin de 10h à 12 h avec ECTI –Délégation Départementale 35 – RENNES – Association missionnée pour la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde.

Personnel communal : adhésion au CDG 35 pour le service Médecine du Travail

Monsieur le Maire expose la possibilité pour la commune d'adhérer au service de médecine préventive du CDG 35 – Centre de Gestion d'Ille et Vilaine – pour l'ensemble des agents communaux. Le médecin de médecine préventive est chargé d'apprécier la compatibilité des conditions de travail liées au poste de travail occupé par l'agent avec son état de santé. Il lui revient également de prévenir les risques professionnels en milieu de travail.

Le coût annuel comprendra la cotisation annuelle au montant de 165 € et la facturation au réel des visites effectuées à raison de 64 € par visite (tarifs 2016)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer au service de médecine préventive du CDG 35 pour l'ensemble du personnel communal à effet au 1^{er} mai 2016.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette décision.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, en section de fonctionnement.

Création de l'association Espace Jeux Rencontre – Petite enfance

Catherine LÉBOUCQ expose la création d'une association sur la commune dénommée 1,2,3 Soleil qui organisera l'espace jeux rencontre des enfants de 0 à 3 ans avec les parents et les assistantes maternelles à partir de la prochaine rentrée de septembre 2016.

Son fonctionnement s'exercera avec l'emploi d'une Educatrice Jeunes Enfants en lien avec la CSF – Confédération Syndicale des Familles-

L'exercice de l'activité aura lieu, pour commencer, dans les locaux de l'accueil de loisirs – salle du kiosque - et ensuite dans le pôle intergénérationnel prévu sur le site du bâtiment de l'ancien presbytère.

Monsieur le Maire propose l'octroi d'une subvention à l'association pour en assurer le lancement et le fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et considérant la nécessité d'apporter le soutien de la commune à cette initiative ajoutant une dynamique à la commune, décide à l'unanimité (Catherine LÉBOUCQ, membre de l'association, ne participe pas au vote)

- d'attribuer une subvention d'un montant de 1 700 € à l'association 1,2,3 Soleil.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

Les crédits nécessaires sont inscrits à la section de fonctionnement du budget 2016, chapitre 65

Catherine LÉBOUCQ précise la composition du bureau dont la présidente est Mme BONNANT Christina.

Les parents et les assistantes maternelles auront une cotisation à payer sur laquelle il restera 4.5 € par cotisation à l'association locale. Le coût principal de fonctionnement de l'association est le salaire de l'Educatrice Jeunes Enfants (3 h x26 € = 78 € + 11 € déplacement = 89 € pour une ½ journée)

Débat sur la redistribution du produit des taxes foncières sur les zones communautaires

Monsieur le Maire expose l'étude en cours de Fougères Communauté sur la possibilité du partage du produit foncier bâti communal des zones communautaires.

Cette question se pose pour Fougères Communauté dans un contexte où sa capacité d'investissement est amoindrie (baisse des dotations d'état – une partie de l'imposition figée – bases fiscales fluctuantes) et pour lui permettre de continuer à investir de façon solidaire sur le territoire.

En 2009 puis en 2013 une note posait la question du foncier bâti perçu par les communes où Fougères Communauté a financé des zones industrielles. Les 1ers débats ont été conclus sur la nécessité d'un système unique qui concernerait toutes les communes.

6 zones ont été financées exclusivement par le district ou Fougères Communauté.

Javené est concernée par la ZAC de l'Aumallerie et la zone de la Grande Marche. Le produit du foncier bâti zones en 2015 serait de 130 072 € sur un produit total de foncier bâti communal 2015 (ménages + entreprises) de 395 933 €. Ainsi la part Foncier bâti des zones représente 32.85% du total du produit foncier bâti que reçoit la commune pour 2015.

Après débat,

Le conseil municipal prend les orientations suivantes :

Considérant que :

- le montant redistribué de la taxe professionnelle est resté figé depuis 2001, il serait intéressant de connaître le montant actuel perçu par la communauté de communes et de faire la différence.
- le contexte actuel de l'intercommunalité, nouveau périmètre, il ne semble pas opportun d'anticiper cette décision avant la création de la Communauté d'Agglomération
- la prospective des finances communales a prévu des investissements sans prendre en compte cette redistribution au montant conséquent.

Monsieur le Maire va remonter l'information auprès de Fougères Communauté.

Vente d'équipements sportifs.

Michel BRARD rappelle que dans le cadre de la construction d'un terrain de football synthétique sur l'emplacement du terrain existant, les installations relatives au football ont été enlevées et stockées en prévision d'une rétrocession à d'autres communes et/ou clubs de football intéressés.

Il expose que, suite à une annonce passée par l'intermédiaire de l'Association des Maires d'Ille et Vilaine, plusieurs communes se sont manifestées pour demander des renseignements et pour visiter sur site.

Après négociations, il propose la vente comme suit :

- 115 ml de filets pare-ballon et poteaux pour un montant de 3 200 € TTC à la commune de GUIGNEN
- 1 paire de buts pour un montant de 500 € TTC à la commune de St Ouen des Alleux
- 1 paire de buts pour un montant de 500 € TTC à la commune de St Marc le Blanc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la vente telle que décrite ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Questions diverses

Michel BENEDETTI commente le document remis à chaque conseiller : « Fiche de données de la commune » émise par le SDE 35 relative à 2014 décrivant notamment le nombre d'usagers du réseau électricité, la qualité de l'électricité, le patrimoine comptable, l'inventaire du patrimoine physique.

Monsieur le Maire informe de la date du vernissage de l'exposition d'arts plastiques réalisée par les enfants, les ados et les adultes de l'atelier de l'école communautaire d'arts plastiques qui aura lieu le samedi 30 avril à 11h15.

Anne LEGOUBÉ informe qu'une panne de téléphone est intervenue chez elle ainsi que chez un de ses voisins et que l'intervenant de l'entreprise Orange aurait mis en cause les travaux réalisés dans la rue Etienne de Javené lors de sa réhabilitation.

Calendrier :

- Conseil municipal Mardi 24 mai 2016 à 19h30 –Présentation des scénarios
- Commission des sports : Mercredi 4 mai 2016 – 18h30
- Commission communication : Jeudi 12 mai à 18h30
- Commission des marchés : Lundi 30 mai à 17h30 –ouverture plis lotissement
- Commission des marchés : Lundi 13 juin à 17h30 – rendu analyse des offres
- Commission urbanisme : Lundi 13 juin à 18h30
- Bureau municipal : Mardi 3 mai à 18h30

Des membres du conseil municipal demandent à Marc LIBERT de réaliser un agenda informatique/internet, consultable par tous et dont la mise à jour sera effectuée par le secrétariat de mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

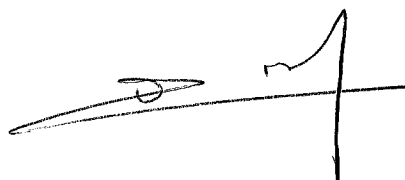
Le secrétaire,



Michel BENEDETTI



Le Maire,



Bernard DELAUNAY.